



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 111143

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur l'avenir du tourisme social. En effet, malgré les efforts faits en faveur du tourisme associatif ces derniers mois, il apparaît que le projet de loi de finances pour 2007 ne comprend aucun moyen mis à la disposition du plan de consolidation du patrimoine du tourisme social. Aussi, il lui demande de lui préciser les mesures envisagées afin de répondre aux inquiétudes de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT).

Texte de la réponse

Pour 2007, l'Assemblée nationale a voté un amendement, lors de l'examen du projet de loi de finances de la mission « Politique des territoires », destiné à abonder le budget du ministre délégué au tourisme pour la prise en compte spécifique des dettes du programme de consolidation des équipements de tourisme social. Grâce à ces crédits et au fonds de concours créé le 1er juin 2006, une partie importante des dettes constatées à ce jour pourra être réglée en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111143

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12382

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3020